

CHAPITRE 3 : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I. PRESENTATION DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN ET NATUREL DE LA COMMUNE D'ALBI

Cadre de vie et humanisme de ville

Briques roses, colombages, poutres historiées, maisons médiévales, cloîtres, artisanat d'art, berges aménagées, etc., donnent un caractère authentique à la ville d'Albi. Rues piétonnes et animations commerciales, marchés, terrasses des cafés ombragées, tables gourmandes, etc., constituent un cadre de vie agréable et contribuent à la qualité de vie dans la cité albigeoise.

Développement de la commune

La ville d'Albi s'est développée autour d'un centre historique, dense, groupé au pied de la cathédrale.

La ville originelle était installée sur la rive gauche, en surplomb du Tarn. Elle s'est ensuite développée de façon concentrique, d'abord sur la rive gauche, puis sur la rive droite, le long des voies de communication. Elle forme aujourd'hui des couronnes bien distinctes :

- une première couronne urbaine dense autour du cœur historique, définissant le centre ville avec des hauteurs de bâti de 3 à 4 étages
- une deuxième couronne urbaine correspondant au développement des faubourgs à partir du centre ville avec des hauteurs de bâti de 2 à

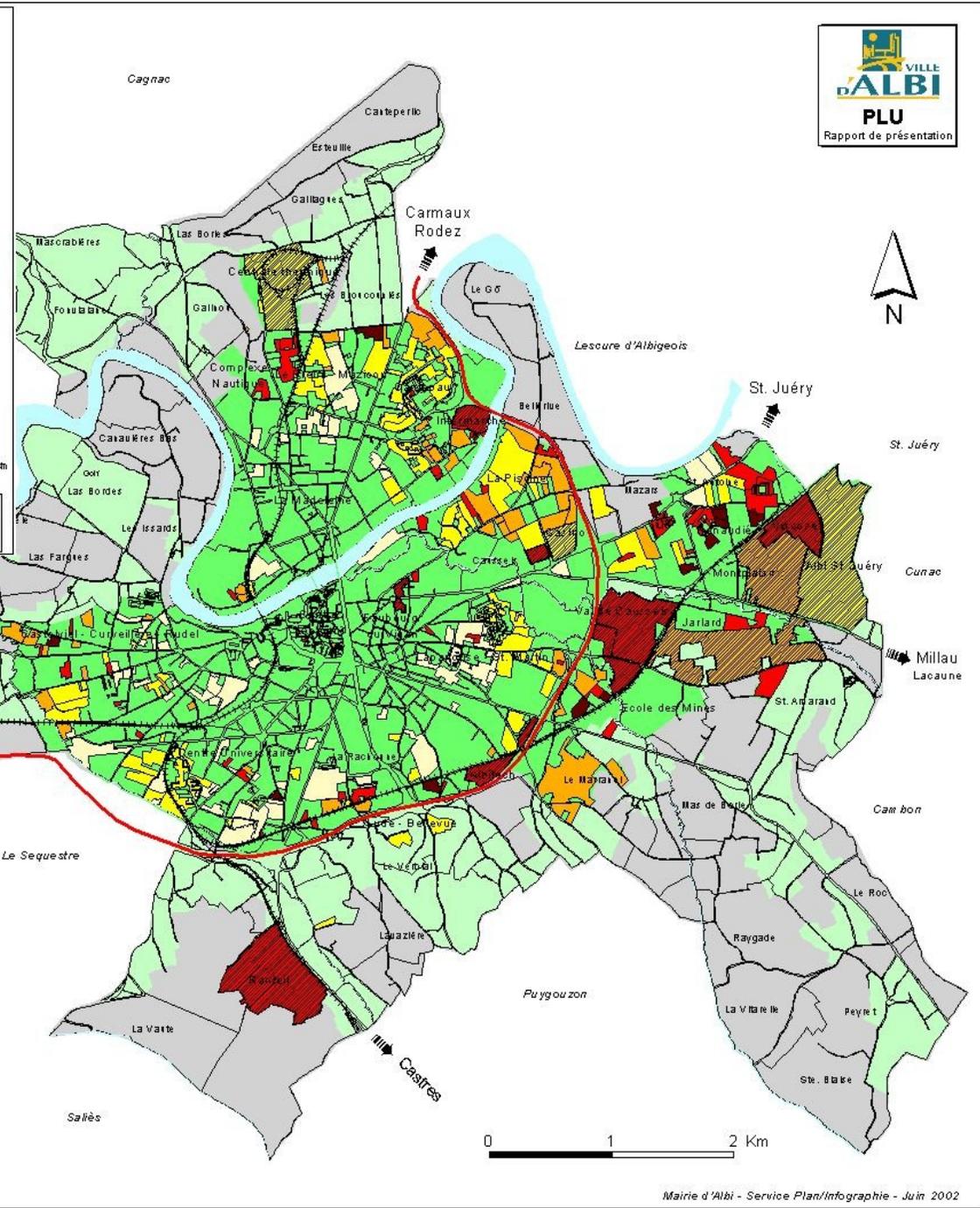
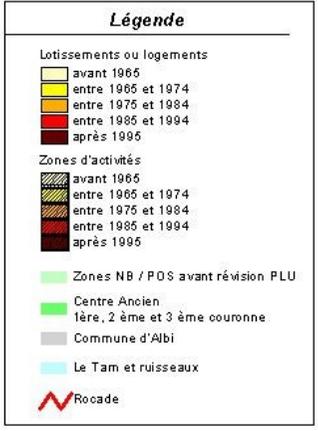
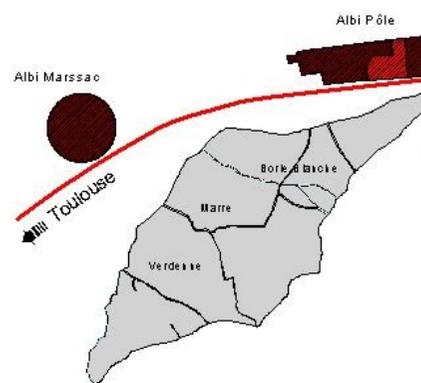
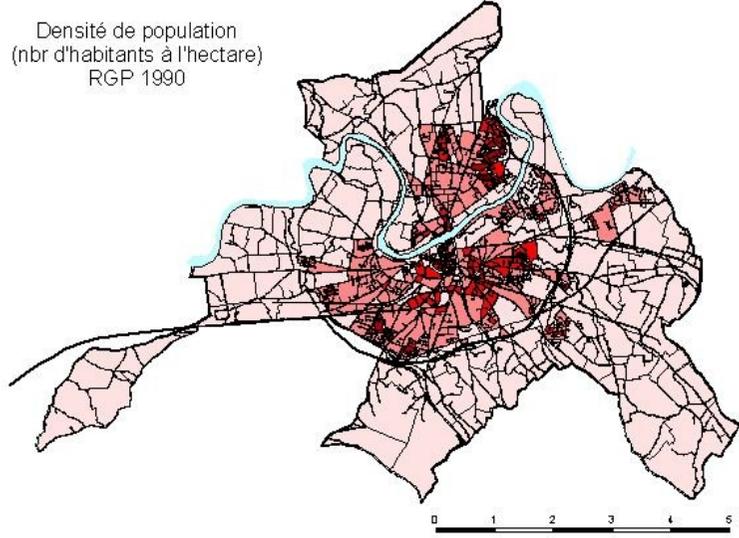
3 étages

- une troisième couronne urbaine d'extension récente avec des hauteurs de bâti moindre

A partir de cette organisation urbaine, se sont développés des secteurs d'habitat pavillonnaire péri-urbain parfois peu structurés correspondant au phénomène de l'étalement urbain. Les constructions individuelles se sont effectivement installées en grand nombre hors des limites urbaines, en particulier sur les coteaux et dans la plaine de Fonvialane en rive droite du Tarn. Le phénomène de mitage s'est ainsi fortement accentué dans ces secteurs.

Aujourd'hui, la zone urbaine n'est plus contenue du Sud à l'Est par la barrière que constitue la rocade d'Albi. Le développement urbain et économique de l'est de la commune avec notamment le quartier de la Renaudié (ZAC d'habitat) et la zone d'activités Albi-Saint Juéry a assuré la conurbation entre les 2 communes Albi et Saint Juéry.

Densité de population
(nbr d'habitants à l'hectare)
RGP 1990



Mairie d'Albi - Service Plan/Infographie - Juin 2002

II. ANALYSE DU PAYSAGE COMMUNAL

Le paysage communal est principalement urbain. L'agriculture est une activité secondaire encore présente sur la commune mais les terrains agricoles diminuent progressivement sous la pression urbaine.

Quelques poches non urbanisées subsistent cependant sur la commune d'Albi :

- **la plaine de Gô** située dans la partie concave de la boucle Est du Tarn. Encore agricole, elle est classée pour partie en ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) en raison de son intérêt écologique ;
- **la plaine de Canavières** située dans la partie concave du méandre ouest du Tarn. Elle a conservé une vocation maraîchère sur la première terrasse alluviale de la vallée du Tarn. La zone centrale de la plaine est en partie occupée par le golf de Lasbordes, situé sur la deuxième terrasse alluviale. Le reste des terrains est à vocation agricole (cultures céréalières) avec des poches d'urbanisation dont certaines ont une origine ancienne : hameau de Canavières Haut, hameau de Las Fargues. Les habitations récentes se sont implantées soit sous forme de petits groupes (Lestel et Las Fargues), soit en bordure des voies sans ordonnancement urbain particulier.
- **le secteur agricole situé à l'ouest du ruisseau du Séoux** entre le Tarn et la voie ferrée.
- **les coteaux sud-est** (entre le ruisseau de Jaoutzou et le ruisseau de Falcon route de Fréjairolles). Ils sont occupés par des îlots d'exploitation agricole assez bien structurés ;
- **la pointe de Mare** où se développe une activité d'extraction de granulats alluvionnaires. Actuellement les sites de carrières en cours d'exploitation occupent une superficie de 48,5 hectares. Après exploitation les carrières doivent faire l'objet d'une remise en état par réaménagement agricole et aménagement de plans d'eau.
- **les coteaux sud**, entaillés par de nombreux ruisseaux présentent un relief vallonné assez régulier. Quelques petites formations forestières subsistent encore sur les dômes calcaires qui peuvent culminer à une altitude de 300 mètres. Les coteaux de Ranteil ont une vocation industrielle ancienne, liée à l'exploitation des carrières calcaires et ne sont urbanisés que dans les parties inférieures des pentes.
- **les coteaux nord** : une place à part doit être faite aux coteaux de la Drêche et Mascrabières qui forment l'horizon Albigeois, bordent le regard. Le respect de cet horizon, de cette liaison entre les pays de la brique et de la pierre blanche est un élément important du paysage Albigeois.

L'analyse du paysage actuel a été conduite sur l'ensemble du territoire de l'agglomération en cherchant à identifier des secteurs paysagers homogènes.

1. LES FONDEMENTS DU PAYSAGE ALBIGEOIS

☞ LE TARN

Il constitue le fondement essentiel du paysage albigeois. Il est à la fois axe, d'après sa dimension longitudinale, et barrière, d'après sa dimension transversale. Ses rives sont hautes et généralement plantées;

☞ LA VALLÉE DU TARN

Le fond de la vallée, plat et ouvert sur l'horizon, constitue le site initial d'installation de la commune d'Albi;

☞ LES VERSANTS

Ils sont découpés par les vallées plus ou moins encaissées des affluents du Tarn. Ce découpage souligne l'alternance de sites en croupe (pente concave) et de sites en creux (pente convexe). Les versants forment les limites du paysage de la commune d'Albi.

2. IDENTIFICATION ET DELIMITATION DES ENTITES PAYSAGERES

☞ LES ESPACES DE RIVE

Ils correspondent aux rives et berges du Tarn, et forment une entité paysagère linéaire et structurante. Les différences de relief et la présence ou l'absence de cortège végétal permettent de les caractériser (à l'extérieur du méandre et à l'intérieur du méandre). Les espaces de rive traversent la ville de part en part, reliant sa partie est à sa partie ouest. Les espaces de rive constituent à proximité du centre historique un espace vert important;

☞ LES SITES DE FOND DE VALLÉE

D'un point de vue général, les impressions paysagères correspondent aux caractères ci-dessous :

ORGANISATION DANS L'ESPACE

CARACTÈRES	JUSTIFICATION DU CHOIX
Diversité	des composantes, des pratiques, de l'occupation du sol
Contraste	des formes, des volumes, de l'occupation du sol
Banalité	paysage courant
Pluralité	des pratiques et des composantes
Hétérogénéité	contradictions et conflits entre les occupations du sol
Désordre	dus aux aspects physiques difficiles à définir et n'exprimant pas clairement une identité
Discontinuité	des formes urbaines
Éparpillement	des composantes socio-économiques

Le poids variable de ces caractères permet de distinguer quatre sites de vallée :

- Le centre urbain
- Le Gô : site préservé, identitaire, dual (entre le milieu et l'homme), homogène (convergence des pratiques), ordonné (cohérence entre les traits physiques et les pratiques);
- Canavières : site diversifié, contrasté, pluriel (pluralité des pratiques et des composantes) et discontinu (Canavières-Bas et Canavières-Haut). Néanmoins, les horizons proches confèrent à l'ensemble une singularité paysagère de haute valeur;
- Les entrées de ville : sites contrastés, ordinaires, désordonnés, discontinus et distendus.

☞ LES COTEAUX

L'ensemble des coteaux présents sur le territoire forment des arrières-plans et dessinent des horizons proches, constituant des repères dans le paysage.

Trois types de coteaux se distinguent :

TYPES DE COTEAUX

N°	DÉSIGNATION
Type 1	Type rural : espaces boisés, cultures et bâti ponctuel
Type 2	Type urbain : tissu pavillonnaire et bâti diffus
Type 3	Type artificialisé : activités extractives, zones d'activités, infrastructures et bâti dispersé

3. ORGANISATION DES ENTITES PAYSAGERES

☞ LA TRAME VÉGÉTALE

Le Tarn est l'élément fondateur de cette trame. Au niveau du territoire, les cours d'eau affluents et leur cortège végétal le mettent en valeur. En effet, le Tarn ne constitue pas une composante paysagère isolée. C'est la reconnaissance de l'ensemble de ces espaces et la capacité à la mettre en réseau qui contribueront ainsi à faire d'Albi une ville au paysage fortement marqué par le végétal.

☞ Les formes végétales des fonds de vallées

Les plantations (observées à partir des photographies aériennes) sont discontinues et forment des radiales convergentes vers le Tarn. Elles sont établies au bord des cours d'eau ou suivant les lignes de talweg. Elles représentent un motif paysager de premier ordre, c'est-à-dire des plans verticaux qui délimitent et orientent les vues.

☞ Les plantations de coteaux

La couverture végétale des sites de coteaux est variable et caractérisée par les plantations privatives, les monocultures et les plantations spontanées (massifs et bandes boisées).

☞ Les plantations d'alignement

Il s'agit des plantations le long des voies de communication.

CARTE DES PAYSAGES

LEGENDE

- Limite communale
- Falaises de réseaux aériens
- Talweg
- Talus
- Structures végétales
- Les Coteaux, cadre paysager de l'agglomération
- Coteau de type rural
- Coteau de type urbain
- Coteau de type artificialisé
- La Gô, entité paysagère stratégique
- Canavières, entité paysagère stratégique
- Fonvièlère, entité paysagère stratégique
- Principales voies de communication
- Voie ferrée
- Cours d'eau
- Le Tam



☞ Les paysages stables

Cette catégorie exprime un paysage ne subissant pas de transformation ; stabilité comprise dans un processus d'évolution à long terme où les principales composantes paysagères sont en place et n'offrent pas aujourd'hui de modifications majeures de leur organisation ni de leurs caractères formels propres.

On considérera comme stables le centre urbain et Le Gô.

☞ Les coteaux de la Drèche et de Mascrabières

Les points de vue d'en haut tendent à tout embellir et deviennent donc des sites attractifs soumis à des pressions fortes ; ils deviennent propices à un mode d'urbanisation aléatoire, au gré des opportunités foncières. Les effets observés correspondent au mitage des coteaux. La valeur de repère des coteaux semble fragile, et le développement urbain pourrait leur faire perdre ce caractère qui les singularise. Malgré l'implantation de nouveaux éléments construits, on peut considérer leur transformation mesurée, car les traits principaux de l'organisation antérieure sont encore lisibles.

☞ Canavières

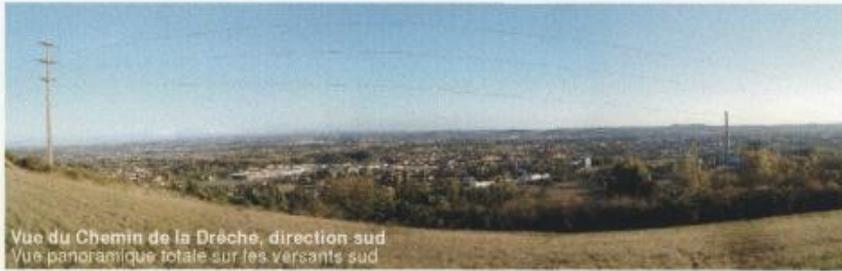
On peut considérer sa transformation mesurée à forte :

- ♦ mesurée, puisque les traits principaux de l'organisation antérieure sont encore lisibles, malgré l'introduction de nouveaux éléments ;
- ♦ forte, dans la mesure où ses caractères d'organisation dans l'espace subissent des pressions de plus en plus importantes conduisant à la disparition de la structure initiale.

☞ Les entrées de ville

Ces nouveaux paysages sont soumis à des transformations fortes, l'ancienne structure risquant de disparaître sous l'effet de la pression de la nouvelle structure.

- ♦ Entrée Ouest : espace ouvert, limites diffuses, étalement urbain ;
- ♦ Entrée Est : vers une restructuration possible avec un élément moteur, l'École des Mines ;
- ♦ Entrée Sud – les coteaux de Mézard : site fragilisé de coteau, objet d'enjeux d'aménagement contradictoires entre projet routier et protection des milieux naturels, entre développement urbain et agriculture, entre activités extractives et paysage ;
- ♦ Entrée sud-est : site de coteau. De nouvelles implantations bâties au gré des opportunités foncières menacent le premier type.



Vue du Chemin de la Drèche, direction sud
Vue panoramique totale sur les versants sud



Vue des coteaux de Mascabières,
direction sud-est

**Entrée nord-ouest, D600,
Lieu-dit de Mascabières**

Les sites en croupe, détachés du fond plat de la vallée du
Tarn, forment un paysage varié.



Point de vue des coteaux de
Mascabières, direction sud-est

Les coteaux dominent le vaste territoire du Tarn. Réciproquement, ils sont vus de l'ensemble de ce territoire, dont ils forment les arrières-plans qui donnent à lire la géographie, facilitent le repérage et dessinent des horizons proches et lointains.

Même si la vision de haut tend à tout embellir, leurs panoramas constituent des sites particulièrement sensibles. À l'urbanisation diffuse, s'ajoutent d'autres menaces qui pèsent sur les coteaux. Il ne s'agit plus ici de leur occupation ou de leur altération par des éléments ajoutés, mais de leur creusement, qui pourrait aller jusqu'à la disparition du relief. Les déblais d'infrastructures

linéaires ou des activités extractives pourraient les attaquer encore plus sévèrement. Leur équilibre est donc fragile, et le développement des composantes socio-économiques peut faire perdre aux coteaux les caractères qui les singularisent.

PISTES D'ACTION

- ▷ Mettre en place des mesures de protection et de préservation sur ces sites sensibles ;
- ▷ Maîtriser le développement des composantes socio-économiques : *réglementation du bâti et de ses abords, et effacement progressif des réseaux aériens* ;
- ▷ Maintenir et renforcer la couverture paysagère des

coteaux et le cortège végétal des lignes de talweg.

État des lieux É1

Points de vue • Versants nord

DOMINANTES PAYSAGÈRES

- ▷ Les lignes horizontales expriment des relations visuelles fortes avec l'horizon : notion d'horizons proches et / ou lointains ;
- ▷ Des champs de vue diversifiés : longs et courts, ponctués par des éléments d'appel ;
- ▷ Une lisibilité globale et bonne.



Vue de la Rue Emile Grand sur
les coteaux, direction nord



Vue des Lices Georges Pompidou
sur les coteaux, direction nord

**Vue sur Le Gô, direction
nord-ouest**
Illustration de l'impact visuel de l'urbanisation diffuse sur les coteaux (type N°2)





Vue des coteaux de Veyrières, direction nord-est
Perspective frontale, point de vue statique

La vallée du Rau

Les plantations des bords du Séoux forment un motif paysager structurant et de grande valeur.

Ce motif se répète sur l'ensemble des vallées du Tarn et de ses affluents : il accompagne soit un cours d'eau aérien ou souterrain, soit une ligne de talweg.



Vue de la vallée du Séoux, direction nord
Un ensemble linéaire préservé sur le côté droit, altéré par des occupations hétérogènes sur le côté gauche



Vue des coteaux ouest de la vallée du Séoux, direction nord-ouest
Lieux-dits de Rantell et de Veyrières

Type de coteau N°3

Site fragilisé de coteau : objet d'enjeux d'aménagement contradictoires entre infrastructures routières et protection du paysage, entre développement urbain et agriculture, entre activités extractives et paysage.



Point de vue de la Gardie Le Gros, direction nord
Lieux-dits de Rantell et de Veyrières

Type de coteau N°2

De type rural : espaces boisés et cultures



Vue du lieu-dit de Rayssac, direction nord-ouest



Vue du lieu-dit Le Roc, entrée sud-est, D81



Vue d'en bas, des Lices Geroges Pompidou, direction sud
Le coteau, cadre paysager

État des lieux É2

Points de vue • Versants sud

LES DOMINANTES PAYSAGÈRES

- ▷ Lignes horizontales et courbes : infinies, fuyantes ou - courtes structurant l'espace et dispensant des émotions paysagères fortes ;
- ▷ Champs de vue diversifiés : notion d'horizons proches et / ou lointains, plus éléments d'appel dispersés (bâtiments industriels de stockage) ;
- ▷ Lisibilité partielle et moyenne.

Le mode d'urbanisation des coteaux produit un système réticulé (en peigne), non hiérarchisé qui favorise le développement vers la crête.

Le mode d'occupation du sol hétérogène, parfois contradictoire constitue un second risque d'altération des coteaux.

Cette réalité est semblable à celle observée sur les versants nord, mais davantage marquée. En effet, le développement des composantes socio-économiques a déjà altéré les valeurs paysagères qui les singularisent.

PISTES D'ACTION

- ▷ Mettre en place des mesures de protection et de préservation sur ces sites sensibles ;
- ▷ Maîtriser le développement des composantes socio-économiques : réglementation du bâti et de ses abords, et effacement progressif des réseaux aériens ;
- ▷ Maintenir et renforcer la couverture paysagère des coteaux et le cortège végétal des lignes de talweg.





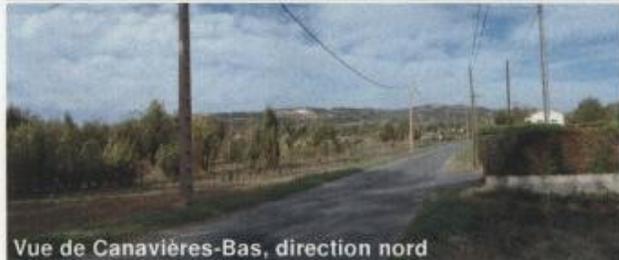
Vue de Canavières-Bas, direction est



Vue de Canavières-Bas, direction nord



Vue de Canavières-Bas vers Canavières-Haut

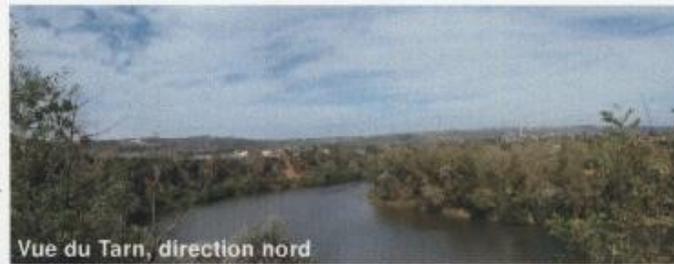


Vue de Canavières-Bas, direction nord

Des structures végétales contrastées entre les plantations privées et le cortège végétal du Tarn ; l'emploi d'espèces ornementales rapportées est à proscrire.

Le Tarn, le fondement essentiel du paysage

Ses composantes : les espaces de rive généralement plantés, le fond de la vallée et ses versants comme cadre paysager.



Vue du Tarn, direction nord



Vue du Gô, direction ouest

Le Gô
Un site ouvert, bien délimité au nord par le Tarn et au sud par la N88.

Un paysage symbolique exprimant des liens entre la ville et la campagne, à haute valeur patrimoniale et affective.

État des lieux É3

Paysages rivulaires • Canavières • Le Gô

DOMINANTES PAYSAGÈRES

- ▷ Une géométrie simplifiée : il s'agit d'un paysage plat dont les horizons sont très proches ;
- ▷ Des points de vue remarquables : profondeur et largeur des vues ;
- ▷ Des motifs paysagers de premier ordre : cortèges végétaux, et perspectives paysagères.

Les paysages rivulaires sont composés d'espaces ouverts à vocation agricole ou de loisir et d'espaces bocagés à vocation d'activités. Ils constituent des entités paysagères contrastées (contrastes de l'occupation du sol) et hétérogène (contradictions et conflits entre les occupations du sol). Toutefois, ils forment des paysages de forte reconnaissance locale, symboliques des liens entre la ville et la campagne.

PISTES D'ACTION

- ▷ Caractériser les limites de chaque entité paysagère ; maintien des espaces ouverts et agricoles composés avec leurs franges urbaines ;
- ▷ Maintenir et renforcer les plantations structurantes, et particulièrement les plantations d'alignement le long des chemins d'exploitation ;
- ▷ Définir la qualité paysagère et architecturale des composantes socio-économiques : *réglementation des clôtures et du bâti, et effacement progressif des réseaux.*



ARTeSITE
Bureau d'Études Paysagères et d'Urbanisme

III MILIEU PHYSIQUE

1. LE RELIEF

La commune d'Albi s'est développée dans la vallée du Tarn. Elle s'inscrit principalement dans une plaine modelée par le Tarn entre des collines. Le processus d'érosion des berges a en effet façonné le relief en fonction de la dureté de la roche. Les variations latérales du lit du Tarn ont provoqué la formation de plusieurs terrasses alluviales qui apparaissent dans le paysage notamment dans le secteur de Canavières où on peut observer 3 niveaux de terrasses : Canavières Bas, Las Fargues, Canavières Haut.

Les berges du Tarn sont caractérisées par une dissymétrie de leur hauteur : elles sont généralement plus basses dans les parties concaves que dans les parties convexes. Le cours du Tarn est aujourd'hui globalement très encaissé.

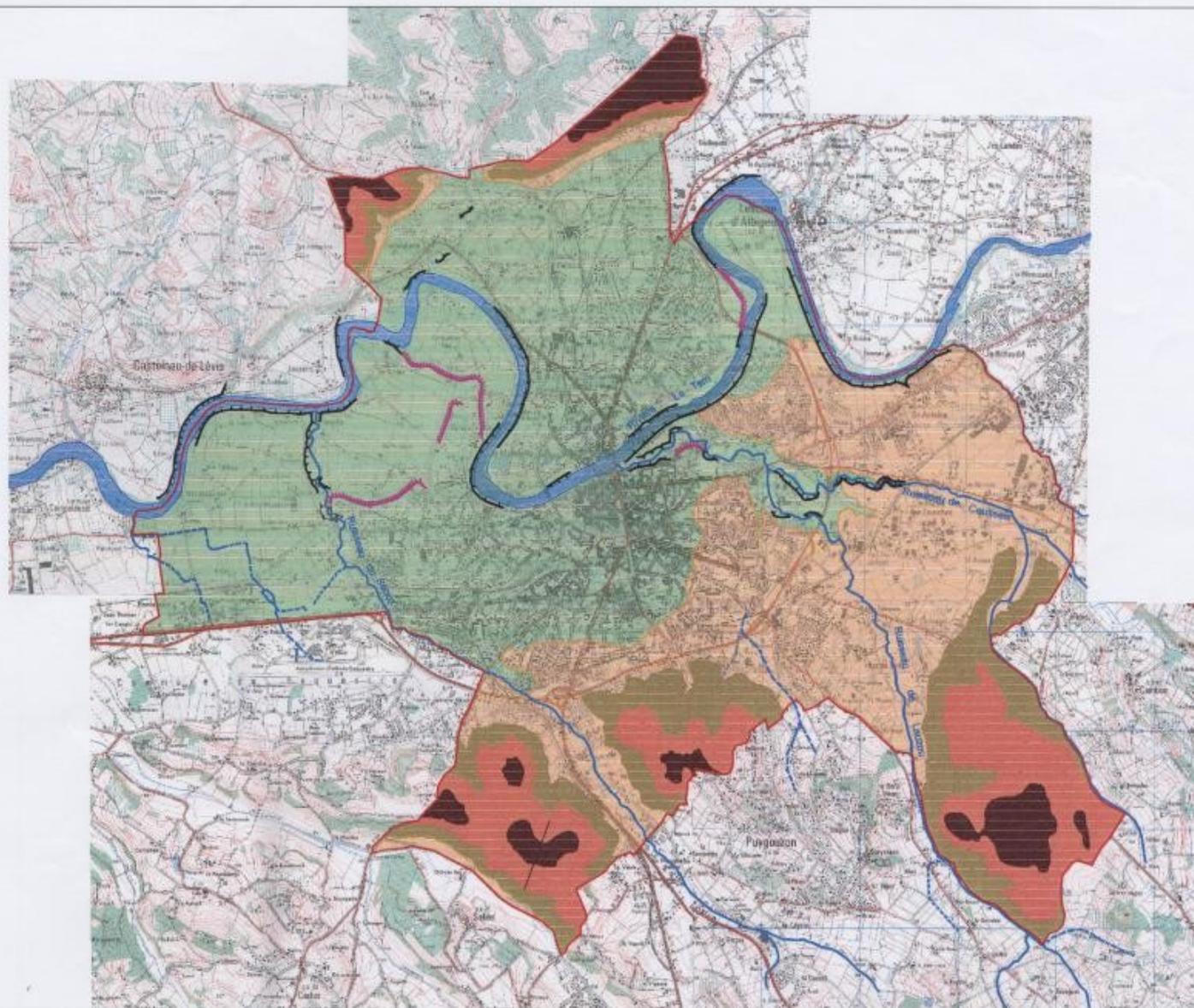
Le territoire communal est dans sa majeure partie relativement plat, mais des zones au relief beaucoup plus accentué existent au nord et au sud du territoire communal. Les lits des cours d'eau (le Tarn et ses affluents) constituent des coupures franches du relief qui présente localement des berges abruptes. Les altitudes varient de 140 à 175 m NGF dans les secteurs occidental et central de la commune, correspondant à un paysage de plaine, elles atteignent 200 m en allant vers l'est et dépassent ces valeurs au niveau des coteaux nord et sud :

Les coteaux sud, entaillés par de nombreux ruisseaux présentent un relief vallonné assez régulier avec localement de fortes pentes. Quelques petites formations forestières subsistent encore sur les dômes calcaires qui peuvent culminer à une altitude de 300 mètres ;

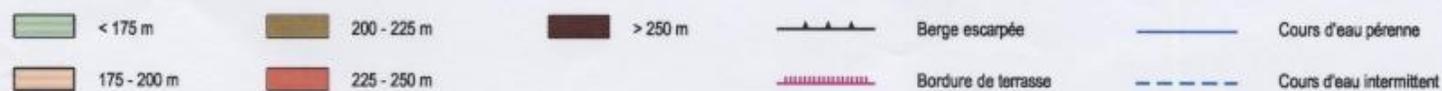
Le coteau nord (coteau de la Drèche), constitué de pentes raides, longe la vallée du Tarn. Le plateau calcaire que l'on trouve au sommet du coteau, forme un paysage de petit à une altitude voisine de 260 m.

La carte du relief présentée ci-après donne une idée de la morphologie du site.

RELIEF ET HYDROGRAPHIE



Extrait IGN



Affaire :	N° : 140 256
Dessinateur :	JCS
Ingénieur :	BMC
Indice/date :	A 09/10/11
Nom fichier :	sk25000.dwg

2. LE CADRE GEOLOGIQUE

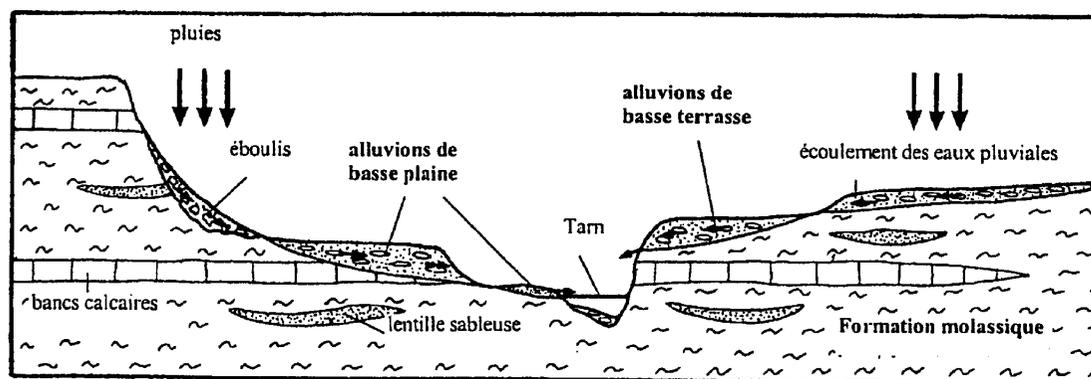
Albi est implanté à la limite des formations cristallines du Ségala tarnais à l'est (premiers contreforts du Massif Central) et des formations molassiques des coteaux du gaillacois au sud. Le Tarn passe ainsi d'un lit en gorges étroites à une large plaine alluviale qui s'est formée au Quaternaire.

Les dépôts alluvionnaires ont formé les terrasses anciennes et les terrasses récentes :

Les terrasses anciennes sont situées à une altitude comprise entre 170 et 180 m NGF. Elles sont perchées à environ 40 m au-dessus du lit du Tarn et sont composées d'éléments fins en surface et de graves plus ou moins grossières. L'ensemble de cette formation est très altéré (dégradation par lessivage, accumulation d'argiles, etc.). Les sols sont faiblement perméables et des zones de rétention d'eau sont observables. En rive gauche, l'épaisseur des alluvions atteint près de 7 m au dessus du toit molassique. **Les terrasses récentes** se rencontrent entre 145 et 167 m NGF. Elles sont constituées de limons et de graves, formations globalement moins altérées qu'au niveau des terrasses anciennes.

Le fond du talweg dans lequel s'écoule le Jautzou est constitué de colluvions (sédiments argilo-sableux parfois très limoneux provenant du remaniement des sols, entraîné par le ruissellement et la gravité). Les fonds des ruisseaux de Caussels et du Séoux, sont quant à eux constitués d'alluvions.

L'ensemble des alluvions repose sur le substratum tertiaire, recouvert par une couche de limons d'1 m d'épaisseur environ.



Coupe géologique schématique de la vallée du Tarn (Source : Plan de Prévention des Risques Naturels)

3. HYDROGEOLOGIE

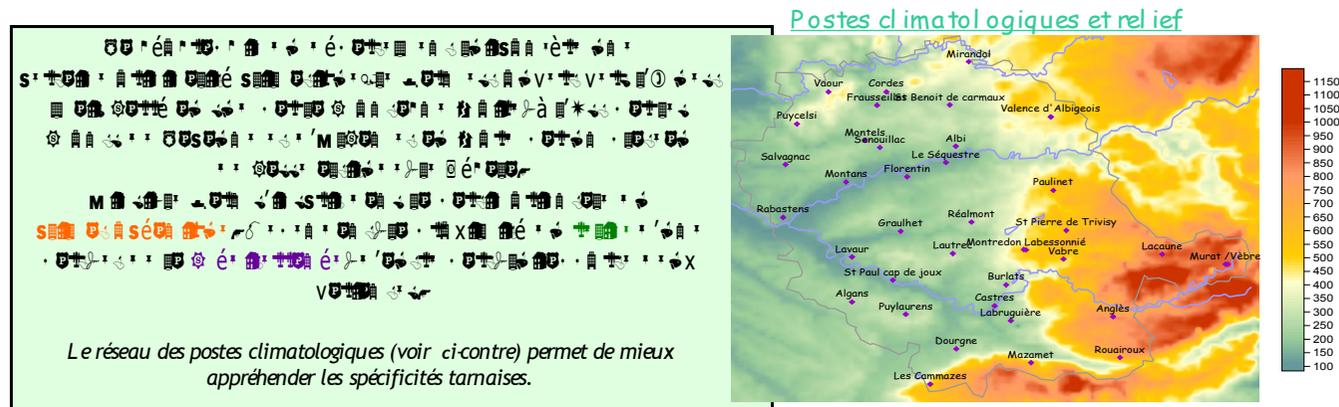
Le contexte hydrogéologique est caractérisé par une nappe superficielle contenue dans les alluvions de basse plaine ou de basse terrasse, ainsi que par des petits réservoirs aquifères se situant au sein des horizons sablo-graveleux. Ces aquifères sont alimentés respectivement par les eaux pluviales et par les infiltrations.

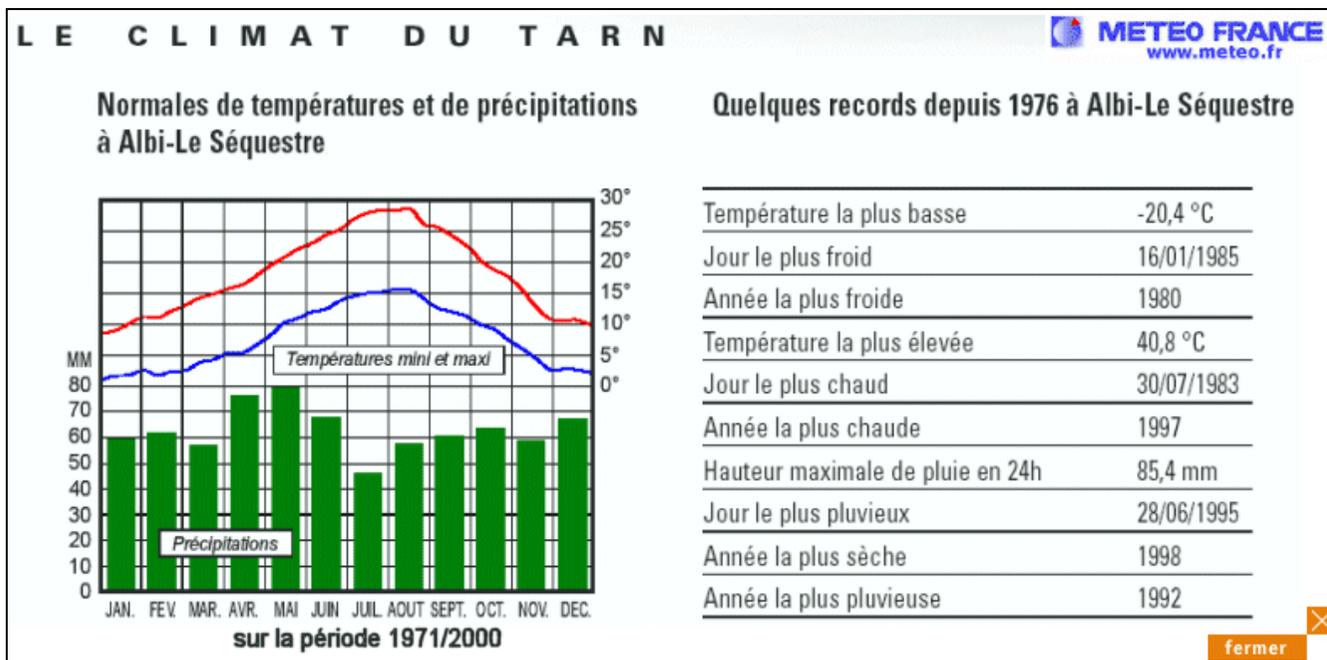
En rive droite du Tarn les alluvions sont baignées par une nappe dont le toit est situé entre 3 et 4 m en dessous du niveau du sol naturel aux abords de la rivière. Ce toit se rapproche progressivement de la surface au fur et à mesure que l'on s'éloigne vers le nord. La nappe peut alors localement affleurer.

La perméabilité des sols supérieurs rend cette nappe vulnérable, elle n'est pas utilisée pour l'alimentation en eau potable.

En rive gauche du Tarn, la nappe évolue à des profondeurs comprises entre 2,5 et 10 m en dessous de la surface du sol. Très localement elle peut être en relation avec les eaux superficielles, comme c'est le cas au droit des ruisseaux de Caussels et du Jaoutzou.

4. LE CLIMAT





5. LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le réseau hydrographique est constitué principalement par le Tarn. Celui-ci est rejoint par plusieurs petits cours d'eau sur le territoire albigeois. En rive gauche, les affluents du Tarn entaillent les coteaux selon une orientation SE-NO (ruisseaux de Caussels, de Jauzou, de Séoux). En rive droite, le ruisseau de la Mouline rejoint le Tarn au niveau de Fonvialane.

Il n'y a pratiquement pas de ripisylve en bordure de ces affluents, à l'exception de quelques zones humides qui sont restées boisées dans les parties aval des ruisseaux de Caussels et du Séoux (entre la rocade et le Tarn).

- **Le Tarn**, affluent rive droite de la Garonne, présente dans la traversée d'Albi, un large lit à l'écoulement lent. En période de crue, lorsque le cours d'eau n'est pas bordé par des berges abruptes, les eaux inondent de part et d'autre du lit.

- **Le Séoux**, situé en rive gauche du Tarn, prend sa source au sud de Puygouzon dans un secteur agricole. Il traverse ensuite des zones urbanisées (habitats, activités, aéroport, parc des expositions) et des zones rurales résiduelles avant de se jeter dans le Tarn. Le Séoux connaît des débordements fréquents, des phénomènes d'érosion de berges et d'affouillements.
- **Le Caussels**, affluent rive gauche du Tarn, prend naissance à l'est d'Albi, près de Villefranche d'Albigeois. Dans sa partie amont, il traverse un secteur rural et comporte de nombreux petits affluents. A partir du franchissement de la rocade d'Albi il s'écoule dans des zones urbanisées jusqu'au centre ville.
- **Le Jautzou**, affluent du ruisseau de Caussels, prend sa source dans le secteur de Fréjairolles et rejoint le Caussels dans la zone urbaine d'Albi.
- **Le ruisseau de la Mouline**, situé en rive droite du Tarn, a son origine à environ 4,5 km au nord d'Albi. Il traverse le bois de Saint Quintin et est rejoint par quelques affluents avant de se jeter dans le Tarn au niveau du méandre de Fonvialane.

Ces cours d'eau ont des bassins versants importants, dont les superficies sont indiquées dans le tableau suivant :

Cours d'eau	Superficie des bassins versants
Le Séoux	1762 ha
Le Caussels	3439 ha
Le Jautzou	1456 ha
La Mouline	1903,5 ha

Par arrêté préfectoral du 5 juillet 2005, il a été déclaré d'intérêt général les travaux d'entretien des berges et des lits des ruisseaux de Caussels, Jautzou et Séoux avec autorisation au titre de l'article L432-3 du Code de l'environnement. Le projet consiste à un programme d'actions sur ces trois linéaires afin d'assurer un meilleur écoulement des eaux et une meilleure protection des berges.

6. LE CONTEXTE HYDRAULIQUE

Le débit moyen du Tarn est de l'ordre de 100 m³/s. En période de basses eaux, le débit peut chuter à environ 10 m³/s. Les plus forts débits instantanés en période de crues, mesurés à la station de jaugeage de Pecotte, peuvent dépasser 3500 m³/s. Le Tarn est caractérisé par des crues très violentes, où la montée et la baisse du niveau des eaux se réalisent sur une très courte période. Le débit de crue décennale est de l'ordre de 1500 m³/s et le débit de crue millénale est estimé à 4500 m³/s.

Le Tarn et ses affluents connaissent certains problèmes de débordements sur le territoire albigeois. Ces caractéristiques hydrauliques s'expliquent par l'interaction de plusieurs facteurs :

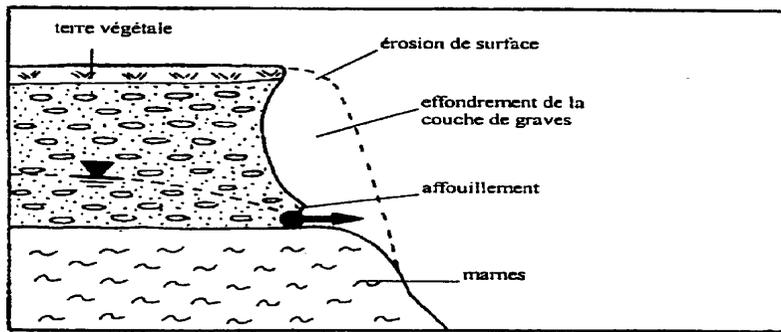
- Des précipitations qui ne sont pas réparties uniformément sur toute l'année mais se concentrent uniquement sur quelques mois durant lesquels elles sont importantes,
- Des bassins versants de grande capacité qui convergent vers un même lieu, apportant d'importantes quantités d'eau sur le territoire d'Albi,
- Une forte imperméabilisation des bassins versants (Albi + communes périphériques), liée au développement urbain et aux constructions qui y sont associées (routes, places, parking, habitations, zones d'activités, etc.),
- Un manque d'entretien des ruisseaux qui débordent alors plus rapidement.

7. LES ZONES A RISQUES

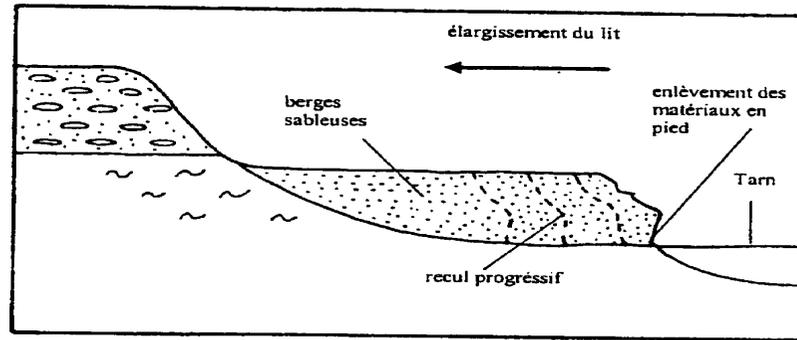
7.1. Effondrement des berges

Un Plan de Prévention des Risques Naturels relatif à l'effondrement des berges du Tarn en amont du barrage de Rivières a été approuvé par arrêté préfectoral le 14 novembre 2000 et concerne 11 communes dont Albi. Ce Plan reporté en annexe (cf. pièce B2) permet de définir deux types de zones à risque :

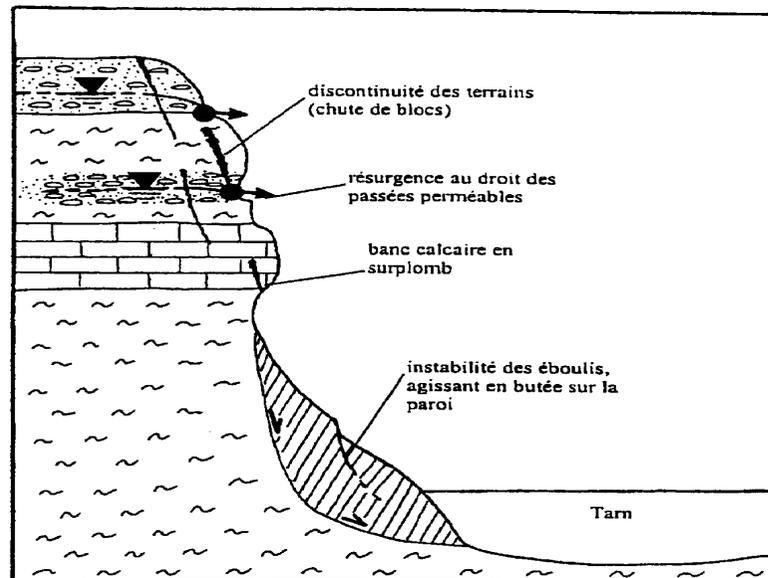
- une zone rouge directement exposée au risque d'effondrement où tout type de construction ou aménagement concourant à l'aggravation du risque y est interdit. Sur Albi l'emprise de cette zone varie de 10 à 40 mètres de large ;
- une zone bleue qui n'est pas directement exposée mais qui par prévention fait l'objet de mesures de prévention.



Description des effondrements affectant la couche graveleuse



Sape des berges de nature sableuse



Description des phénomènes d'instabilité affectant les berges du Tarn.

7.2. Inondation

Le Plan de Prévention des Risques Naturels relatif aux inondations de l'albigeois a été approuvé par arrêté préfectoral du 18 mai 2004. Le dossier de ce PPR a été reporté dans le PLU en annexe (cf. pièce B2) et sur les documents graphiques (cf. pièce A4).
le territoire couvert par le P.P.R. est délimité en 3 zones : zone bleue, zone rouge, zone jaune.

- La zone bleue est une zone d'enjeux collectifs liés à l'existence et au développement d'une urbanisation dense, et soumise à un aléa faible, c'est-à-dire où l'on a pour la crue de référence les caractéristiques suivantes : Hauteur inférieure ou égale à 1 m et vitesse inférieure ou égale à 0,5 m/s ou bien Hauteur inférieure ou égale à 0,5 m et vitesse inférieure ou égale à 1 m/s
- La zone rouge regroupe les zones non déjà urbanisées de façon dense, qui constituent des espaces privilégiés d'expansion des crues et qu'il convient de préserver en tant que tels et/ou la totalité des zones submersibles par des crues rapides et imprévisibles, où l'alerte et donc la mise en sécurité des personnes sont impossibles à assurer, et ce quel que soit la gravité de l'aléa. Dans la zone rouge, l'objectif est de ne pas augmenter la vulnérabilité et de maintenir les capacités naturelles d'épandage des crues. Il s'agit alors de ne pas créer de nouveaux obstacles à l'écoulement et au stockage des eaux, de ne pas aggraver les hauteurs d'eau ou les vitesses de courant, tant localement qu'en d'autres points du territoire. Cependant des extensions modérées, destinées à maintenir la vie sociale ou une activité existante, pourront y être tolérées selon certaines conditions et sous réserve qu'elles n'accroissent pas la vulnérabilité.
- La zone jaune est une zone d'enjeux collectifs soumise à un aléa fort, c'est-à-dire où l'on a pour la crue de référence : une hauteur supérieure à 1 m, ou bien une vitesse supérieure à 1 m/s ou bien hauteur supérieure à 0,5 m et vitesse supérieure à 0,5 m/s.

7.3. Les zones de forte pente

Les zones de fortes pentes (cf. *carte du relief ci avant*) présentent un risque d'instabilité de terrains lié à des glissements potentiels. La plus grande prudence doit donc être retenue quant à l'urbanisation de ces zones.

Vis à vis des zones d'habitat présentes, il s'agit de secteurs à assainissement autonome. Les sols pour la plupart présentent une capacité épurative limitée voire souvent très limitée et les problèmes de stabilité peuvent être aggravés par la multiplication des dispositifs d'assainissement autonome.

Par le passé, le plan d'occupation des sols comportait de vastes zones NB (habitat diffus) qui apparaissent aujourd'hui peu compatibles avec les impératifs en terme d'aptitude à l'assainissement autonome et de protection des sites à cause de leur situation sur des terrains à fortes pentes.

L'aspect paysager est d'ailleurs loin d'être négligeable : ces secteurs constituent en effet des points hauts du paysage et sont souvent bien visibles. La construction d'une habitation ou de tout autre bâtiment demandant des aménagements lourds (terrassements importants notamment), porte donc souvent atteinte à l'esthétique paysagère du site.

7.4 Autres risques

Le secteur de Ranteil qui comprend 2 zones inconstructibles reportées sur les documents graphiques (cf.pièce A4) en raison des risques liés à l'instabilité des sols (galeries souterraines) et à l'ancien dépôt d'amiante de l'usine Eternit (terrain ancienne route de Graulhet).

7.5 Secteur de Pélissier

Sur le secteur de Pélissier était installée la centrale thermique de Pélissier. Cette installation industrielle a été mise à l'arrêt définitif le 1er janvier 2007. Des réflexions sont en cours en vue de sa reconversion.

7.6 Retrait et Gonflement des Argiles

Un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque « Retrait et Gonflement des Argiles » sur le département du Tarn a été prescrit par arrêté préfectoral du 3 septembre 2003. Son objectif est de délimiter des terrains sur lesquels l'occupation du sol devra être réglementée du fait de leur exposition à ce risque.

8. QUALITE DES EAUX

Les ruisseaux de Caussels, du Jaoutzou et du Séoux sont classés en 1B (eau de bonne qualité) dans leur partie amont. Leur qualité se dégrade au fur et à mesure de la traversée des zones urbanisées.

La pollution des cours d'eau provient principalement :

- Des rejets d'effluents domestiques,
- Des rejets des zones d'activités. 8 zones d'activités, un site de dépôt de matériaux et une décharge d'ordures ménagères constituent des foyers importants de pollution,
- Des rejets des plates-formes routières.

Les objectifs de qualité pour 2005 des cours d'eau ont été fixés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne :

Cours d'eau	Objectif de qualité
Le Tarn	2
Le Caussels et le Jautzou	2
Le Séoux	3

Il n'y a pas de suivi de la qualité hydrobiologique de ces cours d'eau. Le seul site de baignade est situé à Ambialet, à 20 km en amont d'Albi, et présente des eaux de bonne qualité ou de qualité moyenne.

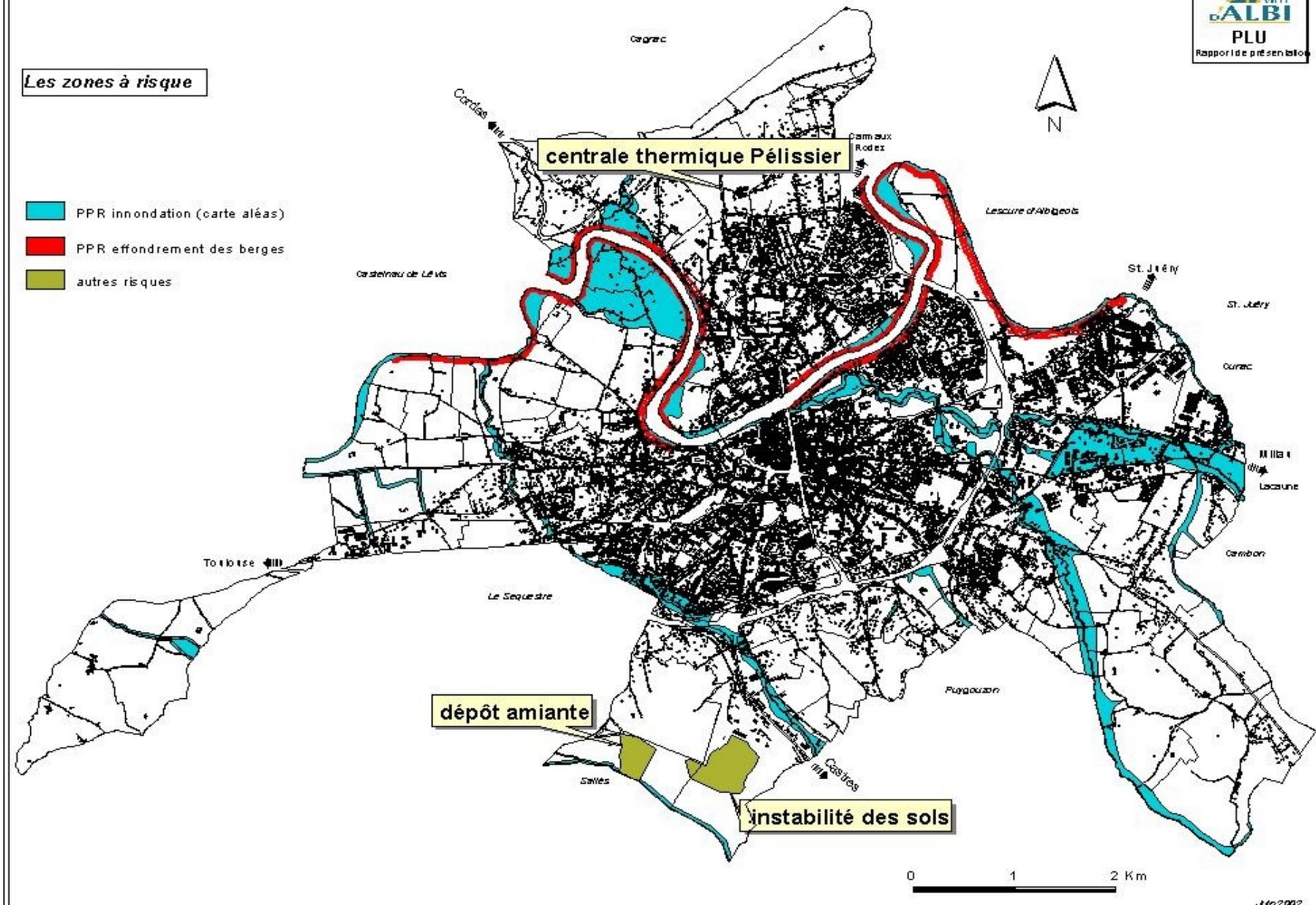
En aval de la commune d'Albi, les eaux présentent une dégradation de leur qualité. Les données 1998-1999 fournies par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne montre qu'à son entrée dans le département, le Tarn présente des eaux de bonne qualité, excepté pour les matières azotées.

Les résultats du suivi 98-99 en aval d'Albi (ponton de l'Aviron Club d'Albi) sont présentés dans le tableau suivant :

PARAMÈTRES	QUALITÉ
Matières organiques et oxydables	Mauvaise
Matières azotées	Bonne
Nitrates	Bonne
Matières phosphorées	Passable
Particules en suspension	Bonne
Minéralisation	Très bonne
Phytoplancton (eutrophisatis)	Passable
Métaux sur bryophytes	Passabl

Les zones à risque

-  PPR inondation (carte aléas)
-  PPR effondrement des berges
-  autres risques



9. QUALITE DE L'AIR

La qualité de l'air est influencée par une pollution de fond : chauffage urbain, industries, circulation routière.

La RN88 constitue une importante source de pollution de l'air, notamment par certaines caractéristiques de l'infrastructure actuelle, qui constituent des facteurs défavorables : points de saturation de la circulation, multiplicité des carrefours plans avec les voies transversales.

La Ville d'Albi dispose de deux stations de mesures de l'ORAMIP (Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées) : une station est située au centre ville (Albi – Villeneuve), l'autre en zone péri-urbaine (Albi – Cantepau). Les taux de polluants mesurés (dioxyde de soufre SO₂, dioxyde d'azote NO₂ et monoxyde d'azote NO) sont largement inférieurs aux seuils autorisés : quatre fois inférieurs pour le dioxyde d'azote et dix fois inférieurs pour le dioxyde de soufre.

Les données fournies par les stations de mesures sont donc tout à fait positives quant à la qualité de l'air dans l'agglomération albigeoise.

IV MILIEU NATUREL

La région d'Albi appartient à une aire géographique où s'expriment les influences méditerranéennes et océaniques. La végétation en porte le témoignage, bien qu'elle ait subi en raison de l'urbanisation, un appauvrissement et une artificialisation.

1. LA VEGETATION

Les formations végétales encore naturelles sont rares et uniquement représentées par les ripisylves (boisements de bord des eaux). Elles sont localisées sur les berges du Tarn, du Caussels, du Jaoutzou et très ponctuellement du Séoux. Cette formation végétale appartient à la série de l'aulne et se compose de frênes, de saules, de peupliers, avec quelques saulaies sur les atterrissements fluviaux du Tarn. Sur les rives des petits ruisseaux, les strates herbacées et arbustives sont souvent développées et rendent l'accès au cours d'eau difficile.

2. LA FAUNE

Les ripisylves et autres petits boisements sont susceptibles d'accueillir une faune diversifiée. En dehors de ces milieux, la faune ne présente pas d'intérêt particulier du fait de la présence des zones urbanisées, des routes et des nuisances sonores associées.

Les espaces naturels restreints peuvent servir de zones refuges à une faune banale (lièvres, lapins, petits rongeurs, insectes).

L'avifaune est composée :

- D'espèces communes en zones urbaines et à leur périphérie : chouette, chouca des tours, rouge-queue noir, hirondelle des cheminées et des fenêtres, moineau domestique et soulcie, etc.)
- D'espèces inféodées aux espaces ruraux : faucon crécerelle, pluvier doré, caille des blé, etc.
- D'espèces parfois migratrices, présentes au bord des eaux : oie cendrée, canard col vert, poule d'eau, martin-pêcheur , bergeronnette des ruisseaux, etc.

3. LES ESPACES NATURELS ET LES ZONES SENSIBLES

Les principaux espaces naturels de la commune sont :

- **la plaine de Gô**, secteur encore agricole et classé pour une petite partie en ZNIEFF pour son intérêt écologique,
- **la plaine de Canavières** qui a conservé une vocation maraîchère sur son premier niveau de terrasse.

Les zones sensibles d'un point de vue écologique sont peu nombreuses :

Le méandre et l'île du Gô sont classés en ZNIEFF. Elle a été retenue pour son intérêt régional au point de vue ornithologique. Elle présente un biotope d'une quarantaine d'hectares très boisé, composé de feuillus divers (aulnes, saules, peupliers, etc.). La principale richesse réside dans les formations boisées des cours qui épousent le méandre et dans une moindre mesure dans le bocage situé au nord-ouest. Les zones cultivées ne présentent pas d'intérêt particulier.

Cette zone ne recèle pas d'espèces végétales et animales remarquables, exceptionnelles. Toutefois l'île du Gô abrite des oiseaux caractéristiques des milieux aquatiques tel que héron cendré, héron bihoreau, milan noir, martin-pêcheur, etc.). Ce milieu est donc très sensible à toute fréquentation importante.

Les boisements constituent des zones de richesses écologiques à préserver, notamment dans un environnement à dominante urbaine. Il subsiste relativement peu d'espaces boisés sur le territoire de la commune d'Albi. On les rencontre essentiellement au sommet de coteaux et en bordure des cours d'eau.

Ces milieux rares sur le territoire albigeois doivent être épargnés de l'urbanisation et même confortés dans la mesure du possible.

V PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Vu la richesse historique et architecturale du Centre Ancien d'Albi comprenant un ensemble important de monuments classés et inscrits, le centre ancien classé en Secteur Sauvegardé fait l'objet d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur qui a été approuvé par Décret en Conseil d'Etat en date du 21 Janvier 1993.

En dehors du périmètre du centre ancien, la ville d'Albi comprend également divers bâtiments classés ou inscrits :

- Notre Dame de la Drêche ;
- L'ancienne Commanderie de Rayssac ;
- Un immeuble, 69, rue Rinaldi ;
- Le manoir de Lasbordes;
- Le château de Cantepau;
- Le château du Gô;
- L'ancienne bibliothèque Rochegude;
- Le Théâtre Municipal ;
- L'Eglise de Rayssac ;
- L'Eglise du Breuil.

En dehors du centre ancien, le seul secteur présentant une sensibilité archéologique se situe sur les coteaux sud, proche de Ranteil.

VUE DU PERIMETRE SAUVEGARDE D'ALBI



I.